

Image not found or type unknown



Droit aux victimes du mariage gris

Par **Fatima30**, le **05/12/2013** à **23:34**

Bonjour, je suis de nationalité française et je suis victime d'un mariage gris, je viens d'entamer une procédure de divorce mais rien n'est fait pour le moment, mais mon futur ex-mari a un récépissé, qui peut le renouveler malgré que j'ai bien informé la préfecture de son intention, je l'ai ainsi signalé à la police, donc son dossier est en attente, c'est ce que la dame de la préfecture m'a dit, là il vit à Lyon et je voulais savoir si il peut rapatrier son dossier là bas, j'aimerais bien avoir votre avis, MERCI